

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, IDOIEPE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme BESSONNEAU, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

Pouvoirs :

Anne VOELTZEL	à	André BERNOS
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
Marc OXIBAR	à	Michel ADAM
Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	Maylis DEL PIANTA
Marylise GASTON	à	Bernard UTHURRY
Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

Suppléants : Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

### RAPPORT N° 151217-17-AID-

#### FONDS DE CONCOURS CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ESCOU

Mme MIRANDE rappelle que dans sa séance du 4 mars 2014, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2014, le projet de la commune d'Escou qui concernait des travaux de vestiaire de foot

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

<b>MONTANT OPERATION HT</b>	<b>182 965.00 €</b>
Etat	61 465.25 €
Conseil Départemental	38 000.00 €
Fonds de concours	25 000.00 €
Part communale	58 499.75 €

REÇU

24 DEC. 2015

Le montant du fonds de concours s'élève à 25 000 €.

SOUS-PREFECTURE  
OLORON ST<sup>E</sup> MARIE

Le dossier étant complet, la convention avec la commune peut être signée.

Les crédits nécessaires sont disponibles.

Où cet exposé,

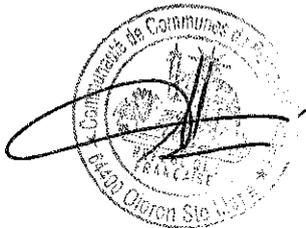
**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **ADOpte** l'état financier définitif des travaux réalisés par la commune d'Escou
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours avec la commune d'Escou et à débloquer les fonds
- **VOTE** les crédits nécessaires au versement du fonds de concours soit 25 000.00 €

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 17 Décembre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 21.12.2015



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 24 DEC. 2015

SOUS-PREFECTURE  
OLORON STE MARIE